



À l'attention de Madame la Ministre en charge des sports

Le 15 avril 2021

Madame la Ministre,

Nous avons lu avec attention la déclinaison des décisions sanitaires pour le sport à partir du 8 avril 2021.

Si nous comprenons la nécessité de limiter les déplacements, les regroupements et de respecter les règles de distanciation, si nous rappelons ces règles sur nos supports de communication, et si nous avons accueilli avec satisfaction l'assouplissement annoncé le 8 avril pour rejoindre un ERP de plein air dans le département ou un rayon de 30 km en pratique encadrée, nous devons vous faire part de **l'incompréhension de nos pratiquants devant l'exclusion de l'espace public** de cette mesure.

En effet, nombre de nos sites de pratique se situent au-delà de la limite des 10 km et l'absence d'établissement bâti et ou de clôture visée à travers la notion d'ERP de plein air n'apparaît pas comme une source de contagion, bien au contraire.

Nous souhaitons que la dérogation de déplacement jusqu'à 30 km ou dans le département soit élargie à tous les espaces pour la pratique sportive.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette lettre et vous prions de recevoir, Madame la Ministre, nos salutations sportives.

Les fédérations signataires :

Canoë Kayak et Sports de Pagaie
Clubs Alpins et de Montagne
Course d'Orientation
Montagne et d'Escalade
Randonnée Pédestre
Ski Nautique et de Wakeboard

Spéléologie
Surf
Triathlon
Vélo
Vol Libre